

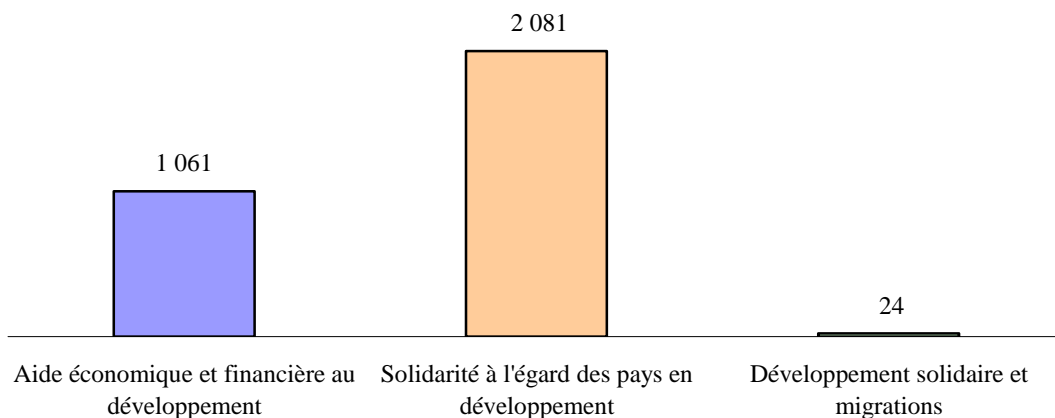
Aide publique au développement

Autorisations d'engagement : 3,38 milliards d'euros
Crédits de paiement : 3,17 milliards d'euros
Emplois de l'État : 2 789 équivalents temps plein travaillé (ETPT)
Emplois des opérateurs : 299 équivalents temps plein (ETP)

Cette mission interministérielle regroupe une grande part des crédits budgétaires qui participent à l'effort de la France en faveur de l'aide publique au développement (APD), tel qu'il est comptabilisé par l'OCDE. Elle comprend les crédits de trois programmes, respectivement mis en œuvre par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi (MEIE), le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire (MIIINDS).

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



Les orientations de la politique française d'aide publique au développement sont définies par le Conseil interministériel de la coopération internationale et du développement (Cicid). Les objectifs principaux sont de susciter la croissance, réduire la pauvreté des pays concernés et contribuer à atteindre, à l'horizon 2015, les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), adoptés dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. L'action des ministères est, dans ce domaine, coordonnée par la conférence d'orientation stratégique et de programmation (COSP).

Le programme « Aide économique et financière au développement », mis en œuvre par le MEIE (1,06 milliard d'euros), concentre une part prépondérante des contributions aux institutions multilatérales de développement. Il comprend également des aides à caractère macro-économique ainsi qu'une partie du traitement de la dette des pays pauvres.

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement », mis en œuvre par le MAEE (2,08 milliards d'euros), regroupe les crédits de coopération bilatérale (dans les domaines culturel, scientifique, universitaire, de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance) et multilatérale (Fonds européen de développement – FED, Fonds mondial Sida, contributions volontaires aux organismes de l'ONU).

Le programme « Développement solidaire et migrations », mis en œuvre par le MIIINDS, doté de 24,5 millions d'euros de CP, a pour finalité de favoriser le développement solidaire en s'appuyant sur un partenariat actif avec les pays d'origine des migrations.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Les crédits de la mission « Aide publique au développement » progresseront d'environ 5 % sur la période 2009-2011. Cette progression permettra de renouveler la participation de la France à différents fonds et d'honorer les engagements pris dans plusieurs domaines d'actions prioritaires, tels que la santé, la lutte contre le changement climatique ou la sécurité alimentaire.

Ce budget s'inscrit notamment dans le cadre de l'engagement du président de la République de doubler les engagements financiers bilatéraux en faveur de l'Afrique, dont une partie se traduit par une dépense budgétaire.

Aide multilatérale

La période sera marquée par la reconstitution de la plupart des fonds multilatéraux (Fonds asiatique de développement, Association internationale de développement de la Banque mondiale et Fonds africain de développement). Plus de 800 millions d'euros par an seront consacrés au Fonds européen de développement.

Différentes reconstitutions de fonds sectoriels sont également prévues, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté en milieu rural (Fonds international de développement agricole – FIDA) ou de l'environnement (Fonds pour l'environnement mondial – FEM). Par ailleurs, la France contribuera au Fonds climatique de la Banque mondiale par un prêt bonifié de l'AFD. Elle poursuivra dans le même temps son effort en matière de santé, tant au profit de la facilité financière internationale pour la vaccination (IFFIm) que du Fonds mondial Sida, auquel 300 millions d'euros sont consacrés chaque année.

Aide bilatérale

Le programme « Aide économique et financière au développement » financera plusieurs leviers d'action et, notamment, les aides budgétaires globales et les bonifications d'intérêt des prêts concessionnels octroyés par l'Agence française de

développement. Il contribuera également à la reconstitution du Fonds français pour l'environnement mondial en 2011 ainsi qu'aux instruments de renforcement des capacités commerciales des pays en développement.

Le programme « Solidarité à l'égard des pays en développement » concrétisera les engagements présidentiels en faveur de la santé et de l'éducation en Afrique en réservant une part prépondérante des engagements aux projets dans ces secteurs. Par ailleurs, un vaste mouvement de réorganisation structurelle et d'amélioration de l'efficacité du dispositif de diplomatie d'influence conduira à l'augmentation du potentiel du réseau culturel et de coopération française dans les pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP), les pays les moins avancés et les pays émergents.

Les crédits du programme « Développement solidaire et migrations » contribueront aux projets de développement dans les pays d'origine des flux migratoires, notamment avec la participation active de migrants, en finançant des aides à la réinstallation de migrants dans leurs pays d'origine, et des actions bilatérales de développement solidaire, en particulier dans le cadre des accords de gestion concertée des flux migratoires déjà signés ou en cours de négociation.

Traitement de la dette des pays étrangers

Les efforts entrepris par la France dans le cadre des accords de Dakar et de la conférence de Paris seront poursuivis. Au niveau multilatéral, la France honorera ses engagements dans le cadre de l'Initiative pour l'annulation de la dette multilatérale.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Plusieurs mesures ont été annoncées par le Conseil de modernisation des politiques publiques (CMPP), afin de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aide au développement pour la rendre à la fois plus efficace, plus lisible et plus stratégique.

Les priorités de l'aide française seront ainsi mieux hiérarchisées et les moyens plus concentrés géographiquement, dans le respect de la priorité à l'Afrique, réaffirmée par le président de la République. Un effort de concentration sectorielle, à partir d'un nombre resserré de priorités, sera également entrepris.

La tutelle politique et stratégique de l'Agence française de développement (AFD) sera renforcée. Les contributions internationales seront quant à elles recentrées sur nos priorités, l'évaluation des résultats des agences et organismes concernés étant renforcée. Enfin, l'indicateur de moyens de l'aide publique française au développement sera complété par des indicateurs de résultats permettant de mieux prendre en compte l'impact de l'aide.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	4 481	3 384	2 846	4 434
Crédits de paiement	3 090	3 166	3 242	3 239

Ministères concernés :

- Affaires étrangères et européennes
- Économie, Industrie et Emploi
- Immigration, Intégration, Identité nationale et Développement solidaire